

D. *Le cas échéant*, En cas de colocation, souscription par le bailleur d'une assurance pour le compte des colocataires ⁽¹²⁾ :

☐ oui ☐ non

1. Montant total annuel récupérable au titre de l'assurance pour compte des colocataires (en Euros) ⁽¹³⁾ :

2. Montant récupérable par douzième (en Euros) :

